

Commune d'Incourt



Incourt, le 13 janvier 2023

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle du Conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 25 janvier 2023 à 19h00.

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Marchés publics - Mode et conditions de passation de marché - Délégations services ordinaire et extraordinaire - Décision.
2. Finances - Modification budgétaire n°3 2022 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
3. Finances - Taxe communale pour le service ordinaire de ramassage des immondices - Exercice 2023 - Décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
4. Finances - Redevance sur la fourniture des sacs poubelles payants - Adaptation - Décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
5. Travaux - Appel à projets de la Province - Subventionnement pour la création de places d'accueil pour la petite enfance en Brabant wallon - Transformation et extension de la maison d'enfants et halte-accueil Bébé Futé - Introduction du dossier de demande de subvention - Pour approbation
6. Travaux - Appel à projets de la Province - Subventionnement pour la mise en conformité aux normes ONE des milieux d'accueil pour la petite enfance en Brabant wallon - Travaux de mise en conformité aux normes ONE de la maison d'enfants et halte-accueil Bébé Futé à Opprebais - Introduction du dossier de demande de subvention - Pour approbation.
7. Mobilité - Règlement complémentaire sur la police de circulation - Pour approbation

8. Environnement - in BW - Avenants aux conventions collecte des déchets et gestion des sacs poubelles - Régularisation - Pour approbation.
9. Crèche communale " Les Diablotins du Pachy" - Adaptation du projet pédagogique de la crèche - Approbation.
10. Crèche communale " Les Diablotins du Pachy" - Adaptation du contrat d'accueil de la crèche - Approbation.
11. Manifestation - Demande de subvention pour l'organisation d'un événement culturel - Animations gallo-romaines aux abords du tumulus de Glimes, les 3 et 4 juin 2023 - Introduction du dossier de demande de subvention - Pour ratification.
12. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022.

Par ordonnance,

Le Directeur général,


F. LEGRAND



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.